

[Texte]

Mr. Andrew: I think not. I think Mr. Gauvin has put his complaints pretty well on the public record. This is, indeed, I think, the intention of the government, that we will not be frustrated by rules of unanimity. If we have something which we feel is constructive to say, it is being said, and Mr. Gauvin is saying it as it happens.

Mr. Wagner: If I may take this a step further, Mr. Andrew, has there been in your department any logistical study or political study as to the involvement in Laos, and whether it is feasible from any point of view?

Mr. Andrew: May I revert a moment? Mr. James reminds me there was a fourth inquiry. This had to be stopped because the team walked into the middle of an artillery duel and this effectively stopped that.

An hon. Member: It might have been safer if they had walked into a theatre of war.

Mr. Andrew: Laos is really a very difficult area about which to be precise. There has been a ceasefire agreement. I think I am right in saying that we have not officially received a copy of it, although we have a copy of what is alleged to be one of several translations. It was concluded in Lao and translated into French, and then translated into English. Then the English translation was compared back again by someone who knew Lao and said that it bore no resemblance to the Lao agreement.

The agreement is signed by a person who purports to represent something called the Vientiane government on the one side, and the patriotic forces on the other. We do not know who these people are. We know who they are by name, but this designation does not convey anything to us.

Our position in Laos at the moment is that we have under the old ICSC the Geneva Agreement of 1962. We have people there. I think there are now one soldier and one civilian. There are two civilians. There has always been an organic link with Saigon under the old arrangement, so that people on the old ICSC in Saigon have been doubly accredited in Vientiane. So there is coming and going there.

The situation is that we regard our existing commitment as still valid. If any of the parties to the agreement—the Royal Lao Government—were to ask us to do something as a commission, not as Canada but as a commission, a member of the commission, we would be obliged to look at it, and look at it in the commission context. But this has not yet happened. We think it may happen at any time and we will then have to study the agreement because the existing agreement looks as though it could produce a government that could describe itself as the Royal Lao Government. If it did, and if they came with this agreement and said, "Will you help us to apply it?", we would have to look at it to see whether it was compatible with the Geneva Agreement of 1962, to which we have an undertaking.

• 1640

Mr. Wagner: One final question, if you will permit me, Mr. Andrew. Has the department adopted any view of the effects of a Canadian withdrawal from Viet Nam? What would it do, what kind of an approach would the other parties take to that and what would the consequences be, and so on?

[Interprétation]

M. Andrew: Je ne pense pas. Je pense que M. Gauvin a toujours exprimé ses plaintes en public, d'ailleurs, c'est la volonté du gouvernement de ne pas se laisser lier les mains par la règle de l'unanimité. Si nous avons quelque chose à dire que nous estimons constructif, nous le faisons, et M. Gauvin expose les faits au fur et à mesure qu'ils se produisent.

M. Wagner: Vous entrez davantage dans les détails, monsieur Andrew, votre ministère a-t-il étudié sous l'angle logistique la politique des opérations éventuelles au Laos en vue de déterminer si elle serait réalisable à ce point de vue?

M. Andrew: Puis-je revenir en arrière quelques instants? James me rappelle qu'il y a eu une quatrième enquête. Celle-ci a dû être interrompue parce que les enquêteurs ont été pris dans un tir d'artillerie.

Une voix: Ils auraient peut-être été davantage en sécurité s'ils s'étaient aventurés sur un théâtre d'opérations.

M. Andrew: Il est extrêmement difficile de savoir exactement ce qui se passe au Laos. On a signé un accord de cessez-le-feu mais je ne crois pas m'être trompé en disant que nous n'en avons pas reçu officiellement notification, bien que nous possédions un exemplaire de ce que l'on prétend n'être qu'une traduction parmi plusieurs. L'accord a été conclu en laotien et traduit en français, puis en anglais. Ensuite, la traduction anglaise a été comparée au texte original par quelqu'un connaissant le laotien qui a dit qu'il n'y avait aucune ressemblance entre les deux textes.

L'accord est signé par un homme qui prétend représenter un soi-disant gouvernement de Vientiane d'un côté, et par les forces patriotiques de l'autre. Nous ne savons pas qui sont ces signataires. Nous connaissons leurs noms, mais leur fonction ne signifie rien pour nous.

Notre responsabilité actuelle au Laos est celle de l'ancienne CISEC conformément aux accords de Genève de 1962. Nous y avons des observateurs, je crois qu'il s'agit d'un militaire et d'un civil. Non, il y a deux civils. En vertu de l'ancien accord, il a toujours existé un lien organique avec Saigon si bien que les membres de l'ancienne CISC à Saigon étaient doublement à créditer à Vientiane. Il y a donc là un va-et-vient.

À l'heure actuelle, nous considérons nos engagements existants comme étant toujours valides. Si l'une quelconque des parties de l'accord—le gouvernement royal laotien—nous demandait de faire quelque chose en tant que membre de la Commission, nous serions tenus de faire les enquêtes dans le cadre de la Commission. Mais cela ne s'est pas encore produit. Cela peut se produire à tout moment et il nous faudra alors étudier l'accord parce qu'il semble que celui-ci puisse mener à la formation d'un gouvernement qui serait fondé à s'intituler gouvernement royal laotien. Si cela était le cas, et que ce gouvernement nous demandait de l'aider à appliquer l'accord, il nous

faudrait alors l'étudier pour déterminer s'il est compatible avec l'accord de Genève de 1962, dans le cadre duquel nous avons signé un engagement.

M. Wagner: Une dernière question, si vous me permettez, monsieur Andrew. Le ministère a-t-il cherché à déterminer quelles seraient les conséquences d'un retrait canadien du Vietnam? Que se passera-t-il, que ferait les autres parties et quelles en seraient les conséquences?